



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 22 avril 2026

Date de la convocation :
15 avril 2026

Membres	19
Présents	18
Pouvoirs	0
Votants	18
Pour	18

L'an deux mil vingt-cinq, le **vingt-deux avril à vingt heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'art L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAULT, Maire.

Date de la convocation : 15 avril 2026

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAULT Maire,
Monsieur Pierre DAVID, Madame Marina DANTIC, Monsieur Éric BRISSET, Madame Françoise ROUX,
Monsieur Yvan BOIDÉ, Adjoint,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Christian THOUET, Madame Laurence VENNEVIER, Monsieur Laurent HERLIN, Madame Eva DIMA, Monsieur Frédéric BIEMON, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Charline MABILEAU, Madame Marie BOTTI, Monsieur Patrick MARTINEZ, Madame Vanessa BRUNET, Monsieur Nicolas JAUSELON.

Membre excusé : /

Membre excusé ayant donné pouvoir :

Membre absent : Madame Guylaine THIBAULT

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2026-05-022

7.5.3 – Subventions aux associations

Subventions communales

Le Maire informe le Conseil Municipal que les subventions n'ont pas été l'objet d'un vote lors de l'adoption du budget primitif 2026. Il indique que la commission finances, réunie le 14 avril 2026, a examiné les demandes de subventions et propose d'attribuer, pour l'exercice 2026 les montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU DES SUBVENTIONS 2026

Bénéficiaires	Objet	Montants
Associations communales		
Les Amis du Musée des Mariniers	Participation au salaire pour l'emploi d'accueil	4 400 €
Sporting Club Tennis	800 € pour l'investissement et 700 € pour le renouvellement matériel	1 500 €
Football club de Chouzé-sur-Loire	Fonctionnement	3 000 €
TOTAL		8 900 €
Amicale du Personnel -	25 € par enfants inscrits à l'amicale	

Transmis en Préfecture le	23/04/2026
Reçu en Préfecture le	23/04/2026
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-202600422-2026-05-022-DE	
Publication électronique le	23/04/2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe le montant des subventions à attribuer aux associations pour l'exercice 2026, selon le détail ci-dessus.
- Dit que les crédits inscrits au budget 2026, permettent le financement des subventions prévues.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE



Le Maire,
Gilles THIBAUT

